

PARC NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 25 novembre 2009

Point n° 9

Délibération n° 2009-22

**Approbation de la stratégie de communication
de Parcs Nationaux de France**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-24, R.331-25, R.331-34 et R.331-81

Vu la présentation faite devant le Bureau du Conseil d'administration le 22 octobre 2009

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

approuve la stratégie de communication pour Parcs Nationaux de France

Fait à Paris, le 25 novembre 2009.

Le Président
du Conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Jean-Marie PETIT

